



Commune de Lécousse
Arrondissement Fougères – Vitré
Département d'Ille-et-Vilaine

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 octobre 2019

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le quatre octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional,

Présents : Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional, Anne PERRIN, Daniel TANCEREL, Mylène LE BERRIGAUD, Hubert COUASNON, Joseph PELLE, Adjoint ;
Anne AUFFRET, Noël DEMAZEL, Sébastien ETIENNOUL, Evelyne FEUVRIER, Maryvonne FEVRIER, Magali FONTAINE, Anne -Sophie GAUTIER, Judith GUEFFEN, Paul MUGNIER, Clotilde RAITE, Jean-Pierre ROGER, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Jean-Yves CHAUVEL (pouvoir à M. le Maire), Roland FOUGERAY (pouvoir à Noël DEMAZEL), Patrick LECAUX, Myriam TOUCHARD (pouvoir à Daniel TANCEREL).

Secrétaire de séance : Magali FONTAINE

Nombre de membres en exercice : 22

Date de la convocation : 27.09.2019

Nombre de présents : 18

Pouvoirs : 3

1 – Intervention du Conseil Municipal des Jeunes pour présentation de leurs actions

Rapporteur : Anne PERRIN et les membres du CMJ

Les jeunes conseillers présentent au Conseil municipal un diaporama retraçant les actions réalisées depuis leur élection : collecte de jouets, réalisation de mangeoires à oiseaux et participation à la semaine de sensibilisation aux différences et aux handicaps, organisée par l'ALSH.

Sont présentées 7 propositions d'implantation des mangeoires à oiseaux : rue de Brocéliande, différents sites de la promenade verte, terrain de pétanque / square Lamennais, aire de jeux de la Médiathèque, Pôle enfance.

Les projets à venir sont :

- collecte de jouets sur novembre – décembre 2019
- après-midi ludique lors de la journée citoyenne du 16 mai 2019 pour les jeunes de 7 à 16 ans ; il s'agira d'un grand jeu de piste suivi d'un goûter convivial

Ces projets sont votés à l'unanimité par les membres présents et représentés.

M. le Maire remercie les jeunes conseillers pour le travail réalisé et les félicite pour leur investissement.

2 – Fougères Agglomération – Modification statutaire pour la prise en compte des communes nouvelles

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur les modifications statutaires qui ont été adoptées par le Conseil communautaire de Fougères Agglomération le 2 septembre dernier, pour tenir

compte de la création de deux communes nouvelles Luitré-Dompierre et Rives-du-Couesnon intervenues dans le périmètre communautaire en 2019 :

- Nouvelle rédaction de l'**article 2** des statuts comme suit :

La communauté d'agglomération « Fougères Agglomération » est composée des communes suivantes :

La Bazouge-du-Désert, Beaucé, Billé, La Chapelle-Janson, La Chapelle-Saint-Aubert, Combourtillé, Le Ferré, Fleurigné, Fougères, Javené, Laignelet, Landéan, Lécousse, Le Loroux, Louvigné-du-Désert, Luitré-Dompierre, Mellé, Monthault, Parcé, Parigné, Poilley, Rives-du-Couesnon, Romagné, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Georges-de-Reintembault, Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Sauveur-des-Landes, La-Selle-en-Luitré, Villamée.

- Nouvelles rédactions à l'**article 13** remplaçant les anciennes appellations par les nouvelles dénominations.

- **Article 14** : dans la composition du conseil communautaire, les communes nouvelles détiennent un nombre de sièges égal à la somme des sièges détenus précédemment et ce jusqu' au prochain renouvellement général des conseils municipaux. Soit 2 sièges pour Luitré-Dompierre et 4 sièges pour Rives-du-Couesnon.

- Suppression des **articles 6 à 12** de l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2019, devenus obsolètes ;

3 – Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Après transmission pour étude d'un projet de règlement intérieur à l'ensemble des conseillers, et analyse des remarques et observations transmises, M. le Maire propose au Conseil municipal de le valider.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le règlement intérieur présenté.

4 – Jeunesse, Enfance et Education

Rapporteur : Anne PERRIN

4.1 – Effectifs scolaires rentrée 2019 :

Mme Perrin commente les tableaux présentant les effectifs des élèves scolarisés à Lécousse ou dans les communes extérieures :

Sur les 283 enfants de Lécousse à scolariser, 200 le sont sur la Commune et 77 à Fougères.

Sur les 413 enfants scolarisés dans les écoles de Lécousse (255 le sont au groupe scolaire Montaubert et 158 à l'école privée), 200 sont de Lécousse, 87 de Fougères et 126 de communes extérieures.

Il y a 77 élèves de Lécousse scolarisés à Fougères et 87 élèves de Fougères scolarisés à Lécousse

4.2 – Bilan dispositif argent de poche 2019 :

Le Conseil municipal prend connaissance du bilan du dispositif argent de poche 2019 : 44 jeunes ont participé pour 205 chantiers, soit une moyenne de 5.7 chantiers par jeune. Le coût pour la commune s'élève à 3 750 €.

5 – Aménagement et Développement durable

Rapporteur : Daniel TANCEREL

5.1 – Validation des études de sécurisation et de circulation :

5.1.1 – Châtaignier / Potiers :

Sur proposition de la commission, le Conseil municipal valide le plan présenté et les principes de sécurisation et de circulation suivants :

- pérennisation du sens unique de la rue de Potiers, création de chicanes et de stationnement
- sur la rue du Châtaignier :
 - o Mise en place d'un ralentisseur au droit de la rue des Potiers, et d'un autre rue des Bûcherons avant le giratoire
 - o Création d'un plateau surélevé au carrefour de la rue des Lavandières
 - o Mise en place d'un ralentisseur entre la rue de la Croix Dorée et le carrefour des rues Bouquetières / Jardiniers.
 - o Création de stationnements en chicanes sur la longueur de la voie

5.1.2 – La Garenne / Bellevue / la Mésangère :

Sur proposition de la commission, le Conseil municipal valide le plan présenté et les principes de sécurisation et de circulation suivants :

- sécuriser la rue Pierre Beylet qui traverse la Garenne pour se poursuivre vers le lotissement du Clos des Prés en :
 - o Réalisant un plateau au carrefour avec la rue Paul Sérusier
 - o Créant un ralentisseur et une chicane au carrefour de la rue Paul Gauguin
 - o Maintenant le stationnement sur la longueur de la voie
 - o Créant une piste cyclable
- sécuriser la rue Paul Gauguin en réalisant deux ralentisseurs
- réguler les flux de circulation du lotissement du Clos des Prés en créant une sortie sur la rue de la Mésangère par le Chemin de la Rousselais.

5.2 – Effacement des réseaux Chemin de la République – Demande d'étude détaillée au SDE 35 :

Le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) d'Ille-et-Vilaine a été sollicité par la Commune en 2017 pour la réalisation d'un estimatif concernant l'effacement des réseaux (électrique, éclairage public et téléphone) Chemin de la République en deux tranches.

Afin de pouvoir solliciter le SDE 35 pour une étude détaillée, la commune doit s'engager à réaliser ces travaux ; si c'est travaux ne sont pas effectués, le coût de cette étude sera facturé à la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **s'engager à réaliser les travaux d'effacement des réseaux du Chemin de la République tranches 1 et 2,**
- **solliciter le SDE 35 pour la réalisation d'une étude détaillée de ces travaux.**

5.3 – Rapports d'activités 2018 SDE 35 et GRDF :

SDE 35 :

Le SDE 35 dispose de la compétence électricité (organisation du service public de distribution de l'électricité, maîtrise d'ouvrage sur les travaux électriques basse et moyenne tension) et assure, à ce titre, le contrôle de la concession.

Les missions :

- *Réduire les consommations énergétiques :*
 - 1 806 lampadaire vétustes rénovés
 - 178 collectivités ont transféré au SDE 35 la compétence éclairage, soit la gestion de 52 900 point lumineux
- *Améliorer l'efficacité énergétique :*
 - 755 opérations de travaux réalisés sur le réseau électrique (effacement, renforcement, extension ou sécurisation)
 - 103 bornes Béa disponibles dans le 35
 - 31 062 charges réalisées en 2018
- *Développer les énergies renouvelables*
 - Création d'Energ'iV en septembre 2018 avec pour objectif de massifier la production d'énergies renouvelables en Ille-et-Vilaine.

- *Développer les relations aux usagers*
 - 95 000 € pour lutter contre la précarité énergétique via le Fonds de Solidarité Logement (FSL)
- *Mutualiser les moyens et les expériences*
 - 261 collectivités adhérentes au groupement d'achat d'électricité
 - 125 collectivités adhérentes au groupement d'achat gaz
- *Assurer le contrôle de la concession*

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2018 du SDE 35.

GRDF :

Pour 2018 l'activité de GRDF sur la commune de Lécousse peut se résumer comme suit :

- une longueur de réseau de 28.93 km (28.24 km en 2017), dont 85.93 % en polyéthylène et 14.07 % en acier
- 554 abonnés, contre 541 en 2017
- 18 GWh consommés en 2018
- aucun incident sur le réseau de distribution gaz en 2018.
- le contrat de concession gaz en vigueur depuis le 16.03.1995, pour une durée de 30 ans, arrivera à échéance en 2025.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2018 de GRDF.

5.4 – Conseil en Energie Partagé du Pays de Fougères – Présentation du bilan 2018

Le bilan 2018 du Conseil en Energie Partagé du Pays de Fougères est présenté au Conseil municipal pour information. Il a permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- stabilité des consommations d'éclairage public entre 2017 et 2018 : 327 792 kWh en 2018, contre 331 997 kWh en 2017. Pour rappel, entre 2016 et 2017, la diminution était passée de 462 189 kWh à 331 997 kWh suite à l'extinction de l'éclairage public la nuit.
- la consommation d'énergie du patrimoine communale a baissé de 31% entre 2013 et 2018
- diminution de 32 000 € du budget énergie communal entre 2013 et 2018
- consommation d'énergie par habitant de 240 kWh/hab, contre une moyenne de 273 kWh/hab en moyenne pour les communes de + de 2 000 hab du Pays de Fougères.

6 – Dénomination des voies du lotissement le Haut des Rochelettes

Rapporteur : Joseph PELLEN

Dans le cadre de l'urbanisation à venir du lotissement Le Haut des Rochelettes, il est nécessaire de dénommer les 3 futures voies.

Dans la continuité du Domaine des Rochelettes (rue Jacqueline Auriol) et du Clos des Rochelettes (rue Adélaïde Daligaut), il est proposé au Conseil municipal de choisir la dénomination des nouvelles voies parmi des femmes célèbres dans le domaine des sciences en retenant :

- Rue Marie Curie, *Physicienne française d'origine polonaise (1867-1934), Prix Nobel*

Le centenaire de la guerre 1914-1918 vient de se terminer. Il se poursuit par le centenaire du traité de Versailles du 28 juin 1919.

Pendant la guerre 1914-1918, Marie Curie s'est engagée pour sauver les soldats blessés au front. Elle a développé l'utilisation de la radiologie médicale pour repérer les fractures, les éclats d'obus. Elle allait dans les zones de combat en utilisant des unités de radiologie mobiles "les petites Curies".

Marie Curie est :

- Prix Nobel de physique en 1903 avec Pierre Curie et Henri Becquerel, pour les découvertes sur la radioactivité.
- Prix Nobel de chimie en 1911 pour la découverte de nouveaux éléments : le radium et le polonium.

Marie Curie adorait la Bretagne et y passait ses étés, à Ploubazlanec au nord de Paimpol en face de l'île de Bréhat. L'endroit a été surnommé "Sorbonne-Plage".

Irène Frain a consacré un de ses derniers livres à Marie Curie : "Marie Curie prend un Amant", aux Editions du Seuil.

Marie Curie, "l'héroïne de la science, la sainte laïque consacrée en 1995 par le solennel transfert de ses cendres au Panthéon" (Irène Frain).

- Rue Hypatie d'Alexandrie, *Mathématicienne, Astronome, Philosophe (v360-415)*

Hypatie serait née autour de l'an 360 après J. C. Elle est la fille de Théon d'Alexandrie.

Tout au long de sa vie, il a veillé à rassembler et préserver le savoir grec à la fameuse grande bibliothèque d'Alexandrie.

Savante, éprise comme son père d'astronomie et de mathématiques ainsi que de sciences naturelles, elle est connue pour son grand sens pédagogique, prodiguant des enseignements publics et privés où de nombreux représentants de la haute société alexandrine accouraient, chrétiens, juifs et païens.

Sa vie dans son ensemble reste cependant mal connue et c'est notamment sous la plume de Synésios, un de ses anciens élèves, devenu évêque de Ptolémaïs, et avec qui elle entretenait une longue correspondance, que l'on apprend le mieux à la connaître (ils ont échangé sur la réalisation d'astrolabe, d'hydromètre, etc.). « *C'est pour vous seule que je négligerai ma patrie ; et si jamais je puis la quitter, ce ne sera que pour aller auprès de vous* », lui avait-il écrit. Pour sa grande sagesse, on se bouscule chez elle pour entendre ses conseils. C'est le cas, parmi les plus célèbres, du préfet Oreste, un autre de ses anciens élèves devenu représentant de l'Empire dans la ville fondée par Alexandre le Grand.

Le ciel s'assombrit à Alexandrie après 412. Il y eut déjà un premier coup de tonnerre quelques années plus tôt avec le sac du *Sérapéum*, temple dédié à la divinité gréco-égyptienne Serapis, initié par l'évêque Théophile. La situation politique est devenue très instable après sa mort et l'arrivée de son successeur et neveu Cyrille. Plus radical, celui-ci veut en découdre avec Oreste, représentant du pouvoir et allié des Juifs.

Les relations qu'entretiennent le préfet et d'autres personnes influentes à Alexandrie avec la sage Hypatie ne sont pas sans déplaire à l'évêque. Hypatie semble être devenue un obstacle à son hégémonie... Elle sera assassinée, pour ne pas dire massacrée, alors qu'elle rentrait chez elle. Est-ce à la demande du patriarche ou sous sur un coup de fièvre de groupes d'intégristes zélés... ? Les historiens continuent de chercher des réponses.



Dans la grande fresque *L'école d'Athènes* peinte par Raphaël, il se murmure que le peintre aurait figuré Hypatie d'Alexandrie (au centre de la moitié gauche), seule femme de l'assemblée.

Source : site www.futura-sciences.com d'après l'article de Xavier Demeersmann.

- Rue Hildegarde de Bingen, Naturopathe, Médecin, Abbessse (1098-1179)

Hildegarde de Bingen est une moniale allemande ayant vécu au XII^{ème} siècle (1098-1179). Elle a publié de nombreux écrits sur la théologie, la médecine, les plantes, les roches mais aussi des compositions musicales.

Sa santé fragile l'oblige à trouver des remèdes. Elle les trouve dans la nature : plantes, fruits, animaux, pierres... On la considère comme la première phytothérapeute de l'histoire. Ses conseils pour la santé ont eu un grand retentissement au 12^{ème} siècle puis sont tombés dans l'oubli sauf pour la consommation régulière de l'épeautre.

Son approche implique une part spirituelle importante à travers la méditation, l'écoute des chants qu'elle a composés.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ces propositions de rues.

7 – Demande de subvention des Classes « 9 »

Rapporteur : M. le Maire

En séance du 6 juin 2019, le Conseil municipal avait acté le principe d'accorder une subvention exceptionnelle aux Classes « 9 » afin de couvrir un éventuel déficit, sur présentation du bilan comptable de cette journée.

L'association a remis le 26 septembre dernier le bilan financier, accompagné des pièces justificatives correspondantes, et qui fait apparaître un déficit de 217.61 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de verser à l'association des Classes « 9 », une subvention d'un montant de 217.61 € afin de couvrir le déficit de cette journée.

8 – Personnel – Adhésion au contrat groupe d'assurances des risques statutaires du Cdg 35

Rapporteur : M. le Maire

Les contrats d'assurance des risques statutaires du personnel de la commune CNRACL et IRCANTEC proposés par le centre de gestion d'Ille-et-Vilaine auxquels nous adhérons prenant fin le 31 décembre 2019, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine a mis en concurrence et négocié un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une durée de 4 ans, conformément à la réglementation du code des marchés publics. A l'issue de la procédure de mise en concurrence la compagnie d'assurance « CNP assurance » par le biais de son courtier Sofaxis a été reconduite.

Suite à cette consultation, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adhérer pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les agents CNRACL (titulaires et stagiaires) à la couverture des risques :

- décès au taux de 0.15 %
- accident de service et maladie imputable au service au taux de 3.95 % sans franchise
- longue maladie et maladie longue durée au taux de 1.30% sans franchise
- maternité, Adoption et Paternité au taux de 0.80 % sans franchise
- Incapacité pour maladie ordinaire, disponibilité, d'office pour maladie et invalidité temporaire au taux de 0.75 % avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt.

- d'adhérer pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les agents IRCANTEC (titulaires, stagiaires et non titulaires) à la couverture des risques au taux unique de 0.85 % pour la totalité des risques

- d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents se rapportant à ce contrat.

9 – Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil en matière de droit de préemption urbain et de concessions de cimetière.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Prochaine séance du Conseil municipal : vendredi 8 novembre 2019 à 20h30

Le Maire,
Bernard MARBOEUF

Le secrétaire de séance
Magali FONTAINE

**